

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-92

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

EXERCICE 2018 –
AUTORISATION DE
MANDATEMENT EN
INVESTISSEMENT SANS
INSCRIPTION PREALABLE
DE CREDITS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, *jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :*

- *dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette*
- et
- *pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'autorisation de programme.*

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre l'engagement ou la poursuite de certaines opérations dans les meilleurs délais, et pour garantir, sans attendre le vote du budget 2018, le paiement des sommes dues notamment au titre des études et travaux, il est donc proposé de faire appel à cette procédure dite d'*autorisation de mandatement sans inscription préalable de crédits*.

Rappel des crédits ouverts en 2017

Crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement	10 079 099,27 €
A déduire : Crédits affectés au remboursement de la dette	-4 255 500,00 €
TOTAL	5 823 599,27 €
Quart des crédits ouverts à retenir	1 455 899,82 €

Le tableau suivant liste les montants et affectations des investissements concernés :

PROGRAMME	PREVISION 2018	CHAPITRE
Frais d'études et acquisitions de logiciel	150 000,00 €	20
Acquisition de mobiliers et matériels pour le fonctionnement des services et équipements de la Ville	100 000,00 €	21
Travaux sur divers bâtiments de la Ville	500 000,00 €	23
TOTAL	750 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour et 6 abstentions,

- CONSTATE

et

- DIT

que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 1 455 899,82 €,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2018 dans les chapitres mentionnés ci-dessus, les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017,

- DIT

que les crédits correspondant aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET